

## **CONSEIL MUNICIPAL du 9 juillet 2009**

Absents excusés : Annick ESCOFFIER donne procuration à Jocelyne PROVENT, David  
DUSSAUX, Gilles MAGNIN, Xavier DELPON, Armelle CAMUS, Thomas DUCRET, Nathalie FOURNIER .

-----  
*Le Maire remercie vivement Cyril ADAM, coordonnateur jeunesse et toute l'équipe des jeunes qui a participé aux jeux inter-villages ainsi que tous les élus qui, par leur présence, ont encouragé cette sympathique et traditionnelle manifestation.*

### **PROJET – CHAUFFERIE BOIS :**

Monsieur MERMOUD, de la société ETEC présente le projet remanié de la chaufferie Bois et de l'extension du réseau initialement arrêté.

Cette nouvelle mouture intègrerait tout un secteur supplémentaire de bâtiments : Clos des Capucins, gymnase en passant par le chemin de ronde jusqu'au collège.

L'étude originelle ne prenait en compte que le secteur ouest de la ville, du bâtiment de la Mairie en passant par les services techniques, salle polyvalente , écoles, Lys Hôtel , Eglise , presbytère, salle des Vieux Moulins et maison de pays en voie de construction.

La dimension du projet originel s'en trouve presque quadruplée, en même temps que son coût initial estimé à : 933 000 € TTC et qui passerait à : 4136 359 €TTC.

Après réflexions, les élus conviennent de s'en tenir au projet initial et, dès lors, de lancer sa réalisation.

### **LOGO – Commune de YENNE.**

La société NEWQUEST s'est vue confiée, lors de la dernière séance de conseil municipal, la refonte du site Internet de la Commune ainsi que la création d'un nouveau logo .

M. COSTE présente à l'Assemblée les différentes pistes qui demandent à être travaillées, ce que la Commission en charge du projet s'engage à faire rapidement.

### **POINT sur DOSSIERS EN COURS :**

#### **LYS HOTEL :**

Lors d'un conseil communautaire, les élus intercommunaux ont décidé de vendre à la Commune de Yenne le bâtiment « Lys Hôtel » et ses annexes : garderie péri-scolaire et halte garderie, au prix de : 200 000 euros.

Cette provision, n'ayant pas été inscrite au BP 2009, pourrait faire l'objet d'une demande de portage à l'Etablissement Public Foncier Local : EPFL (présenté lors de la dernière séance de conseil municipal ).

Les élus visionnent les plans du bâtiment et découvrent les projets qui pourraient être mis en œuvre pour optimiser l'acquisition. Le 2<sup>ème</sup> étage pourrait être occupé, sous certaines conditions, par le CHS de BASSENS, qui souhaite implanter le Centre Médico Psychologique à Yenne. Le 1<sup>er</sup> étage, quant à lui, pourrait accueillir, entre autres occupants, des structures travaillant avec la Collectivité. Le rez-de-chaussée, restera investi par le restaurant scolaire et, les annexes, par les services à la petite enfance qui s'y trouvent déjà. Il resterait à prévoir l'accessibilité des étages à tous les publics qui ne pourra se faire sans la création d'un ascenseur.

## **AMENAGEMENT SECTEUR BONZI –**

Les élus visionnent le dernier projet d'aménagement de cette Zone réalisé par la SCP GSM, qui, sur demande municipale, a effectué la division des parcelles bâties qui seront mises en vente dès l'automne. Ils découvrent également l'esquisse de la voie d'accès qui aboutira à la maison médicale, l'aménagement des parkings et autres espaces verts. La publication de mise en concurrence pour les travaux a été lancée pour un début d'opération programmée en septembre.

## **AMENAGEMENT de l'IMPASSE ST ANTOINE :**

L'aménagement de ce passage pittoresque, qui mérite une restauration digne du traitement et de l'ambiance donnés à la place Charles Dullin, sera entrepris dès l'automne.

La demande de subvention a été déposée au Conseil Général, tant au titre du FDEC qu'auprès des services du SATESE pour les travaux d'assainissement.

Reste à lancer l'appel d'offres pour les travaux.

## **DELIBERATIONS :**

**Toutes les délibérations qui suivent sont prises à l'unanimité des seize membres présents**

### **ACQUISITION DU LYS HOTEL :**

Le Conseil municipal DECIDE de faire l'acquisition du bâtiment « Le LYS » et de ses annexes au prix de 200 000 euros.

DECIDE de demander à l'EPFL de bien vouloir assurer le portage de cette opération.

DECIDE de lancer une consultation pour les travaux de réaménagement des étages et d'implantation d'un ascenseur.

### **CREATION d'un poste à la bibliothèque**

Le Conseil municipal DECIDE de régulariser la situation du poste contractuel affecté à la bibliothèque pour une durée de 6 mois et de le pérenniser en CREANT un poste d'adjoint du patrimoine pour une durée de 18 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

### **Heures de ménage à la bibliothèque :**

Pour faire suite au déplacement de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux , il convient de revoir le nombre d'heures consacré à l'entretien des locaux. Après examen de la situation, le Conseil municipal DECIDE de fixer le temps imparti à l'entretien des dits locaux comme suit : 6 heures par semaine à raison de 2 interventions de 3 heures -pendant la période scolaire- et 3 heures par semaine pendant le reste de l'année.

DECIDE de transformer les postes affectés par cette décision et de les augmenter, du nombre d'heures annualisées décidé, au bénéfice des deux personnels concernés .

### **Réaménagement des anciennes chambres du Clos des Capucins :**

Le Conseil municipal DECIDE de lancer une procédure de mise en concurrence d'architectes pour réaliser une étude de faisabilité et de mise en œuvre de la transformation des chambres anciennes situées au dessus de la chapelle du Clos .

## **AVENANT N° 1 –Lot N° 2 TRAVAUX aux Vigeoz**

Le Conseil municipal AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot N°2 : travaux d'enfouissement des réseaux secs basse tension et éclairage public , avec l'entreprise POLAUD titulaire, pour les travaux des Vigeoz .

Son montant est de 2012.27 euros TTC..

## **Indemnité d'exercice de missions des Préfectures**

Le Conseil municipal DECIDE de supprimer l'indemnité pour travaux supplémentaires (IFTS) payée aux agents de catégorie B et de la remplacer par l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (l'IEMP), allégeant les formalités en cas de paiement d'heures supplémentaires exceptionnelles.

## **Expédition des guides réalisés par l'Union des Artisans et commerçants du canton de Yenne.**

Le Conseil municipal DECIDE que pour des raisons pratiques et administratives, la Commune contractualisera avec la poste, l'envoi du guide éditée par l'UACCY, contre remboursement par celle-ci des frais engagés pour ce faire.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **\*\* TRAVAUX DE BATIMENTS :**

Visite récente du Foyer Paroissial pour évaluer les travaux de mise en sécurité du bâtiment.

Visite du quartier de l'Eglise en vue de trouver un lieu pour implantation de toilettes publiques.

### **\*\*Chapelle de Lagneux :**

Avancement des travaux et restitution de la Piéta pour inauguration en septembre. Pré réception prévue semaine prochaine.

### **\*\* Travaux d'été dans les locaux scolaires**

Les travaux d'entretien et de remise en état des locaux de l'ensemble du groupe scolaire se poursuivent tout l'été et sont effectués par les services techniques.

Les travaux de peinture des classes et du couloir à l'école maternelle se terminent, en même temps que le programme de peinture de l'ensemble des locaux engagé depuis 3 ans.

### **\*\* 14 Juillet et 15 Août :**

Des réunions permettant de caler le programme des festivités de l'été sont organisées fréquemment mais les bonnes volontés : élues ou autres qui voudraient rejoindre le groupe sont les bienvenues. Se faire connaître au secrétariat de Mairie.

### **\*\* LOTISSEMENT « Reclozière » à Praz Ferra**

Les travaux de construction du lotissement par la société HALPADES ont commencé et les premières maisons devraient être livrées en septembre 2010.

### **\*\* STADE EN PELOUSE SYNTHETIQUE :**

La moquette a été déposée par l'entreprise LAQUET, après que l'entreprise FONTAINE soit intervenue sur le sous sol. Le planning est respecté et le stade pourrait être fonctionnel dès le mois de septembre.

**\*\* BIBLIOTHEQUE :**

Le nombre d'adhérents est en constante évolution et a doublé depuis l'ouverture qui date d'un mois. Les locaux trouvent l'adhésion du public. La prochaine inauguration, prévue durant la semaine du 19 au 23 octobre, permettra, à celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de s'y rendre, de découvrir cet ensemble de qualité.

**\*\* VOL d'un véhicule communal :**

Le mascotte 160 RENAULT a été volé le vendredi 3 juillet entre 12h et 13h20 dans le Parking fermé des Services Techniques. Ce véhicule fait défaut au fonctionnement du service et il va falloir envisager son remplacement.

**PROCHAINE REUNION: JEUDI 3 SEPTEMBRE –**